

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, SAMEDI, 6 MARS, 1858.

No. 4

Nous avons été obligé de laisser de côté la continuation de l'histoire des *Jenkins*, jusqu'à ce que nous soyons de niveau avec la Chambre, pour la publication des débats.

Nos lecteurs remarqueront que nos rapports parlementaires, donnés dans toute leur étendue et avec la plus grande impartialité, exigeraient cinq numéros doubles par semaine. Alors seulement nous pourrions publier régulièrement tous les jours, les débats qui auraient eu lieu la veille dans nos deux Chambres.

Mais les frais qu'entraînerait une publication de ce genre sont trop au dessus du prix modique de notre abonnement, pour que nous songions à les faire, dans les conditions présentes. Nous étions trop au fait des dépenses d'une entreprise du genre de la nôtre pour espérer le moindre profit du rude labeur que nous avons commencé et qui va continuer pendant quatre mois. C'est une pensée patriotique, le seul désir de donner au Canada français un volume qui lui manquait et qui lui sera précieux, qui nous a engagé à nous mettre à l'œuvre.

Mais si notre travail considérable doit rester sans la moindre récompense, on comprendra qu'il ne serait pas juste que nous éprouvassions des pertes pécuniaires, et c'est pourtant ce qui arriverait si nous publiions cinq numéros doubles par semaine, selon les nécessités de la session.

Nous devons espérer que les membres de la Chambre, dont nous prenons la peine de publier au long tous les discours, auraient assez de libéralité pour se charger chacun d'une vingtaine d'abonnements, soit pour les passer ensuite aux amis qu'ils ont laissés dans le Bas-Canada, soit pour en faire cadeau aux plus zélés de leurs commettants. Déjà quelques-uns des membres du Parlement ont donné cet exemple à leurs collègues. Que ceux-ci, du moins ceux des comtés français, veuillent en faire autant et nous nous engageons à publier cinq numéros doubles par semaine et à mener à bonne fin, avec nos propres forces, une entreprise qui, si elle était conduite par la Chambre, coûterait au Budget plusieurs milliers de louis.

M. Loranger le dit, mardi dernier, [voir notre No 3] : "Les frais d'impression encourus par la Chambre sont énormes." Eh ! bien, serait-il juste que le peuple payât de plus la satisfaction qu'éprouvent les hommes parlementaires en voyant leurs discours publiés tout au long ?

Nous sommes assuré qu'aucun député honnête ne voudrait grever ainsi le trésor public ; mais s'il se présente un écrivain qui se charge de cette tâche énorme, sans demander une piastre au gouvernement ni à un parti quelconque, il est bien juste, ce nous semble, que les députés sachent reconnaître son dévouement, en lui achetant quelques numéros de son journal.

Il n'y a pas à douter que, si le Parlement était à Québec et si, la presse anglo-canadienne se trouvant sans rapporteur parlementaire, un Anglais avait fondé dans une vieille cité un journal anglais semblable au nôtre, tous les députés anglais auraient considéré comme un devoir, non seulement de prendre plusieurs copies de ce journal, mais de contribuer d'une manière plus directe, au maintien de cette publication. Nous ne demandons nullement cette dernière faveur, mais nous verrons s'il se trouve assez de justice et de libéralité chez les députés français pour écouter notre modeste appel.

Nous avons reçu les lettres d'un très grand nombre de souscripteurs qui nous demandent de leur envoyer les premiers numéros de notre journal. Le tirage du premier numéro, bien

qu'il ait été considérable, est déjà épuisé. Cependant, nous nous engageons à nous en procurer dans quelques jours un certain nombre de copies, dussions-nous les racheter sur la place ; mais nous prions ceux qui désirent s'abonner, de nous le faire avoir au plus tôt, afin que nous sachions combien de copies nous devons tirer.

VI^E PARLEMENT CANADIEN.

1^E SESSION.

{ 4^{ème} Séance, Mardi,
2 Mars, 1858.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

[Suite de la Séance de Mardi.]

M. Dorion.—Les scènes lamentables qui ont eu lieu pendant les dernières élections de Québec, sont de notoriété publique et je crois exprimer le désir général en demandant, par la motion qui suit, que les livres des polls de ce collège soient soumis à la Chambre : "Le greffier de la couronne en chancellerie présentera immédiatement à la Chambre les relevés de la dernière élection de la ville de Québec, ainsi que les livres des polls, s'il y en a, avec tous les autres papiers, les lettres et les documents qui ont pu lui être transmis par le Fonctionnaire-Rapporteur de cette ville, et aussi avec les livres des polls et les relevés de l'élection de la même ville, qui précéda immédiatement les dernières élections générales."

Cette proposition est adoptée.

L'Hon. M. Cauchon.—Je demanderai au gouvernement si l'Hon. John Ross et M. le Solliciteur-Général, Rose, se sont démis de leurs fonctions, le premier de Président et le second, de Vice-Président de la Compagnie du Chemin de Fer du Grand-Tronc, avant d'accepter des fonctions dans l'Administration ?

Le Proc.-Gén. Macdonald.—L'Hon. John Ross ne s'est pas démis de ses fonctions de Président de la Compagnie du Grand Tronc, avant d'accepter une place dans le cabinet. Quant à M. Rose, Solliciteur-Général, il n'a jamais été Vice-Président de cette Compagnie ; mais en acceptant ses nouvelles fonctions gouvernementales, il s'est démis de celles de directeur de la Compagnie.

DISCUSSION SUR L'ADRESSE.

A la demande de l'Hon. Proc.-Gén., John A. Macdonald, la Chambre prend en considération le discours prononcé par Son Excellence, à l'ouverture de la session.

M. Talbot.—Qu'il me soit permis, M. le Parleur, de proposer la présentation d'une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le remercier du gracieux discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session actuelle du Parlement, ainsi que des termes dont s'est servi Son Excellence pour exprimer son bonheur en voyant réunis les Représentants du peuple canadien, au commencement de la première session du nouveau Parlement. Afin d'obéir à un ancien usage, le devoir de présenter cette adresse m'est échu en partage, comme étant l'un des membres les plus jeunes de cette Assemblée ; mais j'aurais préféré qu'il eût été offert à quelqu'un de mes collègues plus capable que moi de s'en acquitter avec honneur. Néanmoins,

j'espère qu'on ne me refusera pas l'indulgence à laquelle a droit un député inexprimé. [Entendez.]

En premier lieu, Son Excellence a félicité les membres du Parlement des succès qui ont mis fin aux désordres dans notre empire d'Orient; et je suis certain que ses paroles trouveront dans la Chambre un écho sincère et sympathique. Ce n'est pas seulement à cause des liens qui nous unissent à la mère-patrie que nous devons nous réjouir; c'est aussi parce que les atrocités qui ont froissé tous les sentiments humains ont abouti à un châtement sévère, mais juste. [Entendez, écoutez.] C'est pour nous une cause de fierté d'avoir appris que plusieurs de nos compatriotes canadiens ont pris une part glorieuse à cette grande lutte, [applaudissements,] et que leurs noms et le nom du pays qui les a produits seront mêlés dans les pages de l'histoire au récit de ces événements. [Brayants applaudissements.]

Le paragraphe suivant du discours de Son Excellence fournit matière à des félicitations non moins grandes, bien qu'elles soient d'un ordre moins élevé. Assurément c'est pour nous une source de vive satisfaction de voir que pendant la tempête qui a bouleversé le monde commercial, nos propres établissements financiers sont restés inébranlables et ont pu faire face à toutes les exigences avec la dernière régularité. Cependant, il ne faudrait pas oublier que jusqu'à un certain point nous devons cette heureuse résultat à la complaisance, à la discrétion et à la prudence de nos hommes-d'affaires. Afin de remédier aux vices qui ont amené la détresse financière des derniers mois, et aussi dans le but d'asseoir les lois qui régissent notre commerce sur les principes les plus sûrs de l'économie politique, il doit être présenté à la Chambre plusieurs projets de lois importants. Personne, par exemple, ne mettra en doute la nécessité d'assimiler la législation commerciale du Haut-Canada à celle du Bas-Canada et j'ose me faire le garant du bon accueil qui sera fait à tout projet conçu avec sagesse et ayant cet fin en vue. Quant à la loi qui permet l'emprisonnement pour dettes, elle demande impérieusement d'être réformée. Déjà nous avons entendu parler d'assemblées publiques qui ont eu lieu dans différentes parties de la Province et où l'on a discuté l'urgence de cette réforme. Dans mon opinion, la loi qui donne à une personne, quelquefois malhonnête, le droit de priver un de ses pareils de la liberté, au moyen d'un serment, est contraire aux sentiments que fait naître la pratique de la liberté, et contraire aux principes bien entendus de la législation commerciale. Lorsqu'un homme, poussé jusqu'à la ruine par une suite de circonstances imprévues ou par des essais qui peuvent prouver son manque d'habileté, sans néanmoins porter la moindre tache à sa réputation d'honnêteté, remet tout ce qu'il a entre les mains de ses créanciers, il est injuste qu'on puisse compléter ses souffrances en le jetant en prison, rendant son existence à charge à lui-même, à ses amis et à la municipalité qui est chargée de son entretien.

En même temps que cette loi odieuse sera effacée de nos livres d'édits, j'espère aussi en voir disparaître celle qui permet les transports de faveur. Cette question a excité l'attention, non seulement du Canada, mais aussi de l'Angleterre. Je me trouve amené naturellement à parler des lois sur l'usure, qui font, il faut l'avouer, un singulier contraste avec la loi qui permet l'emprisonnement pour dettes. D'un côté, les premières de ces lois empêchent directement l'argent d'arriver jusqu'à notre province, d'un autre côté, on punit comme un criminel celui qui, par cette rareté du numéraire, n'a pas pu faire face à ses engagements. La loi semble dire crûquement au pauvre débiteur: "Tu ne paieras pas d'intérêt plus élevé que celui que j'indiquerai," et ajouter plus bas: "si, à cause de cet intérêt trop faible, tu ne peux pas obtenir l'argent qui t'est nécessaire, je te condamnerai à une prison infamante."

En ce qui concerne la modification de la loi sur le jury, ainsi que l'amendement et la réunion des lois municipales du Haut-Canada, je suis certain que ceux qui savent quelque chose du mauvais fonctionnement des lois actuelles, s'empresseront d'accueillir favorablement les réformes proposées par le gouvernement. Il a été aussi question de l'enregistrement des votes, et je crois avec la généralité des personnes, que la plupart des scènes de violence, des fraudes et des mauvais votes qui ont causé un si grand scandale pendant les élections dernières, eussent été évités

si l'on avait eu un système équitable pour enregistrer les votes.

Je trouve ensuite dans l'adresse un paragraphe relatif aux terres publiques. Nul doute que les essais projetés par le gouvernement pour attirer l'immigration dans le Canada, en offrant de nouvelles terres, ne reçoivent l'approbation de la Chambre, particulièrement lorsque nous voyons d'autres pays travailler par des encouragements de toutes sortes à attirer le surplus des artisans et des laboureurs de la Grande-Bretagne. La Chambre ne saurait se dispenser de joindre ses félicitations à celles de Son Excellence, au sujet de succès obtenus par notre ligne de vapeurs transocéaniques, malgré la concurrence terrible que lui fait la ligne si grassement subventionnée des vapeurs Cunard. Aussi n'hésitera-t-on pas, non seulement à continuer les encouragements donnés à la ligne canadienne, mais aussi à les augmenter de manière à lui permettre d'établir un service hebdomadaire. Pour ce qui est de la voie ferrée internationale, je suis assuré que cette proposition obtiendra toute la considération désirable, d'autant plus que, si ce chemin est construit, ce sera le gouvernement impérial qui se chargera de l'entretenir. La Chambre a dû se réjouir d'apprendre que la compagnie du Grand-Tronc ne s'est pas trouvée dans la nécessité de demander un nouveau secours pécuniaire et que, s'il faut en juger aux apparences, elle peut se passer dorénavant de notre coopération. Grâce à cet état des choses, nous pourrions tourner notre attention vers d'autres travaux non moins utiles.

Sans doute, il est à regretter que les difficultés commerciales aient affecté notre revenu; mais ce résultat doit être attribué à la prudence de nos négociants qui ont diminué leurs importations en proportion de la diminution des moyens des acheteurs. Le reste de l'adresse ayant rapport à des correspondances qui doivent nous être soumises, il ne me convient point d'en parler. L'importance et l'étendue des questions mentionnées dans le discours du trône devraient nous porter à les discuter avec la réserve et la dignité qui conviennent aux grandes choses. Lorsqu'on a à s'occuper de la fondation d'une capitale et de l'acquisition d'un immense territoire, la pensée s'élève bien au-dessus des petites rivalités et des passions mesquines engendrées par la politique qui se base sur les divisions géographiques et sur les différences de professions religieuses, (écoutez!) pour ne songer qu'à l'avenir brillant qui attend les colonies lorsqu'elles auront atteint au rang de nation et qu'elles figureront dans la famille des nations avec la vigueur ordinaire des peuples du nord et des populations sorties de la même souche que la nôtre. (Applaudissements longs et prolongés.)

M. Morin.—M. l'Orateur, je me lève pour seconder les résolutions qui viennent de vous être présentées et je profiterai de cette occasion pour expliquer ma position vis-à-vis de l'Administration. Depuis le jour où je pris part pour la première fois aux luttes politiques, j'ai toujours combattu sous le drapeau du parti libéral du Bas-Canada, de ce parti qui a exercé une influence si puissante sur les destinées du pays. Je considère les hommes qui sont aujourd'hui à la tête des affaires, comme les successeurs directs et les héritiers légitimes des grands hommes d'état qui ont inauguré et établi parmi nous le système de gouvernement progressif et responsable dont nous jouissons. (Entendez.) Voilà pourquoi je leur promets mon adhésion et je suis heureux de remarquer qu'ils jouissent de la confiance de la grande masse du peuple, au moins dans le Bas-Canada. Ce fait seul suffirait pour convaincre les plus récalcitrants que l'Administration est à la hauteur de sa tâche, car il faut bien admettre qu'elle serait entourée par moins d'amis, si elle n'égalait pas la somme de ce qu'on a le droit d'attendre d'elle. Dans le dernier parlement, se trouvaient quelques hommes appartenant à un parti bas-canadien qui avait su envoyer à la Chambre un plus grand nombre de représentants que n'en comportaient ses forces réelles. Ils rêverent, un instant, qu'il leur serait possible de s'emparer des rênes du gouvernement et de guider en maîtres le peuple vers de nouvelles destinées. Mais de nouvelles élections viennent d'avoir lieu et ce parti, disparaissant presque en entier sous le souffle de la colère publique, a laissé le champ libre aux partisans de l'Administration. (Applaudissements; c'est bien! braves et hear ironiques dans les rangs de l'opposition.) Cette grande victoire est aussi celle de la justice et des principes d'ordre

(Ah ! bah ! comme à Québec ? s'écrie un député de la gauche.)

J'ai pris une part très-active au combat et je suis aussi fier du triomphe que si c'était entièrement mon œuvre. Ma satisfaction est d'autant plus grande que je suis assuré que l'Administration n'a qu'à présenter une série de bons projets de loi destinés à augmenter la prospérité du pays, pour rester dans la pleine jouissance de ce triomphe.

Mais il s'en trouve parmi nous qui prétendent que les membres du cabinet sont tellement divisés entr'eux qu'il leur sera précisément impossible de s'entendre pour proposer à la Chambre les réformes désirables. Si telle avait été d'abord l'opinion de quelques-uns, elle aurait dû se modifier considérablement après avoir pris connaissance du discours du trône. Ce discours nous prouve, en effet, que l'administration a une politique déterminée, aussi complète et aussi harmonique qu'une Chambre canadienne puisse le désirer. Celle-ci trouvera, en effet, dans les différents paragraphes du discours, plusieurs motifs de satisfaction. Quelques-uns de mes collègues appartenant à une certaine nuance de l'opposition, ont pu se figurer qu'il y avait de graves omissions dans ce discours, à propos de réformes qu'ils croient de la plus grande importance. Je crois, néanmoins, pouvoir répondre qu'aucune partie de la province n'éprouve la nécessité urgente de voir la réalisation de ces réformes. (Entendez.) Dans le Bas-Canada, au moins, je suis sûr qu'après les réformes qui ont été introduites, tout ce que le peuple demande pour le moment, c'est le repos, la tranquillité, un temps-d'arrêt, de manière que les nouveaux rouages aient le temps de bien fonctionner et que les citoyens s'habituent aux nouveaux systèmes. (Entendez.) L'esprit public se fatiguerait s'il était agité encore aujourd'hui; les convulsions continuelles ne lui vont pas et il demande à se faire à un changement, avant d'en appeler un second. (Très-bien; applaudissements des deux côtés.) Les changements qui viennent d'avoir lieu ont été rapides et si l'on se remettait immédiatement à l'œuvre, les forces pourraient se trouver par trop affaiblies. C'est pourquoi j'ai remarqué avec plaisir que le discours du trône, au lieu de mentionner aucune des réformes auxquelles on a fait allusion, plaçait au premier rang les questions qui touchent aux intérêts commerciaux, judiciaires et impériaux du Canada. (Applaudissements.)

Qu'on me permette de passer rapidement en revue les différents paragraphes du discours. Son Excellence a su faire une allusion, amenée avec beaucoup de goût, à la situation particulière dans laquelle nous nous trouvions lorsque fut prononcé le discours du trône précédent. L'Empire sortait à peine d'une des guerres les plus importantes et les plus sanguinaires qu'ait eu à livrer la mère-patrie. Elle venait de conclure la paix après une lutte commencée pour défendre glorieusement le faible contre le fort. Cependant, comme nous nous félicitons du retour de la paix, nous nous sommes trouvés au milieu d'une rébellion dans l'Est, qui pendant un certain temps, a pris des proportions menaçantes. Son Excellence a bien prouvé qu'elle comprenait les sentiments du peuple canadien. Elle ne s'est pas trompée en disant que nous sympathisons avec nos compatriotes au milieu de leurs cruelles épreuves et que nous avons éprouvé une joie sincère en apprenant les succès des soldats qui défendent si bravement l'honneur du vieil étendard britannique; (applaudissements) car quelques uns de nos propres concitoyens ont partagé le succès et les revers de l'armée et, si parmi eux se trouve un Inglis triomphant, nous en comptons d'autres, le malheureux Delisle, l'infortuné Joly, qui sont tombés sur le champ d'honneur en mêlant leur sang à celui des braves britanniques, (tempête d'applaudissements.) La colonie entière se joindra à Son Excellence pour dire que la mention faite dans le discours du trône des hauts-faits de notre héroïque armée pendant la révolte dans les Indes n'est qu'une bien faible reconnaissance de ses illustres services. [Entendez.]

Dans le second paragraphe du discours, il est question des affaires commerciales du Canada et l'on y félicite le peuple canadien d'avoir pu échapper presque entièrement aux effets désastreux du dernier cataclysme financier. Les États-Unis eux-mêmes, avec toutes leurs richesses, ont plus souffert que le Canada, et non seulement leurs banques ont été ébranlées rudement, mais même quelques unes de leurs maisons de commerce

les plus anciennes se sont écroulées au milieu d'une ruine générale. Aucune de nos banques ne s'est trouvée dans l'impossibilité de remplir ses engagements et, au milieu de la déroute générale, nos maisons de commerce ont su augmenter encore la grande réputation que leur avait valu la sûreté de leur système financier. [Applaudissements.]

Il n'y a point dans le discours du trône de phrase que j'ai lue avec autant de plaisir que celle où il est question de la nécessité d'assimiler les codes commerciaux des deux parties de la Province. [Hear ! hear !] Le défaut d'unité dans ces deux codes avait été dénoncé depuis longtemps et l'on avait senti la nécessité d'y remédier pour faciliter les opérations commerciales d'un Canada avec l'autre. Dans mon opinion, les lois commerciales du Bas-Canada appellent moins les modifications que celles du Haut-Canada; mais je serai heureux de donner mon adhésion à la réforme de tout ce que l'on pourra trouver de défectueux dans l'un de ces deux codes. (hear !)

Il est donné à entendre dans le discours de Son Excellence que les lois du Bas-Canada concernant les jurys seront aussi modifiées. J'espère que le gouvernement ne touchera à cet édifice légal qu'avec les plus grands soins, car le système actuel fonctionne bien. Naturellement je ne puis pas dire s'il en est de même dans le Haut-Canada; mais je puis dire que dans le Bas-Canada, à l'exception de quelques cas où, si le crime n'a pas été puni, c'est peut-être à cause du manque de talent des avocats chargés de la poursuite, la justice a été parfaitement administrée.

[Il est six heures et le Parleur descend de son estrade. A sept heures et demi, il y remonte et M. Morin reprend en ces termes:]

Son Excellence nous a parlé de la question électorale qui, selon moi, est une des plus importantes. J'avais supposé d'abord que c'était une affaire de privilège; mais, après mûre réflexion, et après avoir passé en revue les incidents qui ont marqué les dernières élections, j'approuve le gouvernement lorsqu'il nous promet de saisir la première occasion de modifier le système électoral. Le pays reconnaîtra que cette réforme est indispensable et la Chambre ne pourra qu'adopter les moyens qu'on lui offrira d'empêcher à l'avenir la fraude et la violence. [Entendez.]

Je passe à présent au paragraphe où l'on nous promet de s'occuper activement de la colonisation. Pendant plusieurs années, les hommes publics ont étudié et débattu sérieusement cette question, regrettant à la fois de voir tant de nos compatriotes s'éloigner de leur patrie pour aller s'établir sur le sol étranger, et un si grand nombre d'immigrants passer dans notre pays et disparaître aussitôt pour gagner les États voisins. Et pourtant il n'y a rien chez ces derniers qui attire le colon et que notre Canada ne possède pas aussi; car ici, plus encore que là-bas, se trouve la liberté bien entendue et des institutions établies sur un tel pied que tout Européen qui vient parmi nous, doit arriver au bien-être s'il est actif, énergique et intelligent. J'espère que le projet de loi que doit présenter le commissaire des Terres de la Couronne obtiendra le double avantage d'arrêter l'exode des enfants du Canada et de retenir parmi nous les flots des immigrants britanniques. [Entendez !]

Le discours invite ensuite la Chambre à tourner son attention vers nos pêcheurs. Déjà depuis plusieurs années une partie de notre population s'est occupée activement de cette branche d'industrie et je suis heureux de voir le gouvernement prêt à donner une nouvelle impulsion à cette source de revenu. Si la loi protège efficacement nos propres pêcheurs, non seulement le bien-être du pays pourra grandir, mais le total du revenu public devra s'accroître.

Il a été fait aussi allusion aux changements qui viennent de se faire dans le système judiciaire du Bas-Canada. On a mis fin à la centralisation de l'administration de la justice; mais il est naturel que les lois ne soient pas parfaites dès leur première introduction, et je suis heureux de voir que les membres de l'administration qui sont les pères d'utiles réformes dans la machine judiciaire et municipale, sont prêts à demander toutes les modifications qui pourraient rendre ces lois plus efficaces. (Applaudissements.)

Le succès de la ligne des vapeurs canadiens, dont il est question dans le discours, doit être pour nous tous un sujet de féli-

citations. La colonie entière a éprouvé les effets bienfaisants de la loi qui protège cette ligne. Grâce à elle, nous avons à présent des communications rapides, régulières et directes avec l'Europe et le chemin de fer international [dont j'ai lu avec joie la mention dans le discours du trône] complétera le système au moyen duquel nous trouvons indépendants des étrangers pour sortir de notre pays, nous pourrions avoir accès à l'Océan, tout le long de l'année, sans sortir du territoire britannique. [Bruit d'applaudissements.]

Ce n'est pas un sujet de moindre félicitation d'être assurés que la compagnie du Grand Tronc peut se passer doré avant de notre assistance. On avait entretenu des craintes à ce sujet; mais je demanderai si ces craintes n'étaient pas puériles? Il est vrai que nous avons fait des sacrifices; mais ces sacrifices ne devraient-ils pas être énormes pour qu'on pût dire que nous avons acheté trop chèrement l'avantage incalculable de posséder un système de communications par voies ferrées, qui en quelques années, nous mettra au rang des premières nations? Eh! bien, la compagnie ne nous demande plus de lui venir en aide.

Tels sont les principaux sujets énumérés dans l'adresse, et il faut espérer que la Chambre les jugera d'une si grande importance que le divers partis qui la divisent s'entendront pour hâter le moment où la législation s'en occupera, ou du moins pour ne point entraver l'action de ceux qui ont à cœur le bien public. Ces questions demandent à être examinées avec calme et le pays suivra d'autant plus attentivement les débats de la chambre à ce sujet que les réformes dont il question concernent les intérêts de tous.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de dire à la Chambre qu'il régit dans la représentation du Bas Canada un désir sincère de respecter les institutions particulières et les lois du Haut-Canada, afin que la bonne harmonie ne cesse pas d'exister un instant entre les deux Provinces-sœurs. Mais je dois aussi ajouter que si l'on remarquait dans une fraction de la représentation haut-canadienne une attitude hostile au Bas-Canada, les représentants de ce dernier ont assez de force, grâce à leur union, pour jeter un défi à tous les projets destinés à raviver parmi nous des haines, des désordres et des animosités qui, je l'espère, sont aujourd'hui éteintes. [Applaudissement.] Si une majorité haut-canadienne essaie d'enlever aux Bas-Canadiens des droits qui leur sont chers et qu'on leur a garantis, elle trouvera de notre côté assez d'union pour la frustrer dans ses mauvaises intentions. Mais j'espère qu'il se trouvera dans les deux parties de la Province une majorité décidée à tenir des engagements solennels, pris dans un esprit de large justice et de tolérance et qui doivent nous porter à considérer le Canada comme la patrie d'hommes unis par la liberté, et non comme un pays malheureusement divisé entre des protestants et des catholiques et que se disputeraient les descendants des Français et les fils de la Grande-Bretagne. [Applaudissements prolongés.] Plusieurs membres vont trouver le jeune orateur et lui serrent la main en le félicitant d'avoir si bien débuté dans la carrière parlementaire.]

Le Parleur ayant mis au vote le premier paragraphe,

M. Brown—se lève pour demander si, au point où en sont les débats, il ne serait pas convenable de la part du ministère, de donner quelques explications relativement à la dissolution du Parlement, avant le temps prescrit, ainsi qu'à la sortie de quelques membres du cabinet et la rentrée de quelques autres. Ses hon. amis de Cornwall, de Montréal, et de quelques autres collèges avaient été appelés à faire partie du ministère. Ne devraient-ils pas, eux aussi, expliquer leur refus? N'a-t-on pas aussi le droit d'attendre des explications des hon. membres de la Beauce, de Lévis et de Stanstead?

L'Hon. Secret.-Prov.—Il se sont démis de leurs fonctions.

M. Brown.—Si tout ce que l'on a dit est vrai, on n'aurait pas attendu leur démission, et je dois dire que, sans les explications demandées, nous ne pouvons pas passer convenablement au vote sur l'adresse.

Le Proc.-Gén. Macdonald.—Je n'ai point d'objection à ce que l'on donne ces explications; mais j'aimerais mieux que ce fût après le vote de l'adresse. On sait bien que pendant les débats, il se présentera plus d'une occasion de donner les explications demandées.

M. Wallbridge—complimente les jeunes députés qui ont proposé la réponse au discours du trône; mais il est fâché de ne pas pouvoir adresser le même compliment à ceux qui ont fait ce discours, car un écolier en aurait pu faire autant. [Rires dans l'assemblée.]

En premier lieu, il est question de notre sympathie pour ceux qui sont tombés en combattant dans les Indes, et sur ce point, il n'y a qu'une seule voix; mais il n'en est pas de même du paragraphe de l'adresse où il est question de la crise financière et des difficultés commerciales dans lesquelles nous nous trouvons encore. L'orateur aurait voulu que le gouvernement ne se contentât point d'enregistrer, pour ainsi dire, les catastrophes commerciales; il eût aussi bien fait d'indiquer les remèdes à apporter à ces malheurs. Notre commerce est dans un état déplorable, et le public est si généralement dénué de fonds que les marchands n'ont pas le courage de retirer de la douane les marchandises dont ils ont payé déjà les droites d'entrée.

Est-ce en suivant les conseils donnés par la presse d'abolir la loi qui permet l'emprisonnement pour dettes, et celle qui tolère les transports de faveur [celle-ci est importée d'Angleterre,] que le gouvernement espère relever notre commerce chancelant? Le paragraphe suivant a rapport aux vapeurs canadiens et l'orateur est en cela d'accord avec les ministres. L'Angleterre s'es-t justement vanée d'être la reine des mers et nous prouvons que nous descendons de cette souche glorieuse à laquelle nous ne sommes pas inférieurs. [Applaudissements.]

L'adresse renferme aussi quelques paragraphes où il est question de réformes à introduire. Franchement, si le gouvernement tient ses promesses, il ne manquera pas d'être approuvé par les deux côtés de la Chambre. En vérité, ce n'est pas ce qui est dans l'adresse que l'on peut blâmer. *M. Wallbridge* lui reproche plutôt de ne pas renfermer certaines choses. Par exemple, nous sommes d'une lutte électorale pendant laquelle les ministres ont fait certaines promesses à leurs commettants respectifs; comment se fait-il que l'adresse ne dise pas un mot de ces promesses; pourquoi se tait-elle par exemple, au sujet de la représentation basée sur la population? [Écoutez.] N'est-ce pas une question assez importante? et le silence des membres n'est-il pas significatif?

Il n'y a pas peut-être dans tout le Haut-Canada un seul député qui ait pu emporter les suffrages de ses commettants sans promettre de faire son possible pour obtenir que la représentation soit basée sur la population, les ministres haut-canadiens qui sont dans la chambre ont fait comme les autres. Étaient-ils sincères? comptent-ils se rendre parjures, trahir leurs promesses immédiatement après leur victoire? s'il y avait aujourd'hui de nouvelles élections, il y a à peine une quinzaine de représentants haut-canadiens qui pourraient se faire réélire sans se déclarer en faveur de ce principe et sans promettre de le faire triompher.

Et puis, que ne pourrait-on pas dire sur le compte du ministère actuel? D'un côté, c'est le Receveur-Général qui se présente dans trois collèges; dans l'un il n'ose pas même se montrer; dans l'autre, il n'obtient pas une seule voix et dans le troisième, il paraît, lutte et est vaincu. En peine de le remplacer, on donne sa succession à un Conseiller Législatif qui n'est pas élu. D'un autre côté, le Maître Général des Postes est aussi défait dans la lutte électorale et laisse sa place..... à qui? au député d'une localité qui est tellement endettée qu'elle ne pourra peut-être jamais payer les dettes dont la Province est responsable.

L'Inspecteur-Général, vaincu lui aussi aux élections, va prendre sa revanche au loin et se faire élire dans un comté dont la situation financière est encore pire que celle de Northumberland-ouest. Voilà comment les hommes qui sont au pouvoir s'imposent au peuple, tout en lui faisant croire qu'ils gouvernent au nom de la liberté et par la volonté des électeurs.

On s'abonne à Toronto, au bureau du *Journal des Débats* (63 rue Yonge, second étage,) en payant une piastre pour les quarante premiers numéros.